



N° de résolution
ou annotation

Canada
Province de Québec
MRC de Beauharnois-Salaberry
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue le **lundi 27 mars 2023 à 9h00**, au lieu habituel des séances du conseil, soit le 221, rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka, sous la présidence de Jean-François Gendron.

Sont également présents les conseillers suivants;

Mario Prévost
Jacques Mailloux
Mario Archambault

M. Eric Beaulieu, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance forment quorum, la séance est déclarée constituée par le président.

CX2023-03-27-0255

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

3. Période de questions du public

Il est prévu une période de questions du public.

4. Adoption du procès-verbal

5. Finances et administration

CX2023-03-27-0256

5.1 Adjudication du contrat de construction de la caserne d'incendie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a soumise une demande de financement au programme PRACIM du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une acceptation définitive de la subvention par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 17 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a accepté la programmation



N° de résolution
ou annotation

numéro 4 de la TECQ 2019-2023 et il est prévu un montant de 703 433\$ pour la construction de la nouvelle caserne d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE la partie non-subventionnée sera payable à même le fond général non-affecté;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2954-22 pour la construction d'une nouvelle construction d'incendie a été publié conformément à la Loi sur le site SEAO;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois soumissions;

Ali construction inc.	3 385 115.16\$ taxes incluses	CONFORME
Construction Emery Paquette inc.	3 311 280\$ taxes incluses	NON-CONFORME
Construction Jacques Théoret	2 841 679\$ taxes incluses	CONFORME

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Construction Jacques Théoret;

EN CONSÉQUENCE, Il est unanimement résolu

-de procéder à l'adjudication de la construction de la caserne incendie à Construction Jacques Théoret pour un montant n'excédant pas 2 841 679\$ toutes taxes incluses

-d'autoriser le paiement de tout solde non-subventionné à même le fond général non-affecté.

CX2023-03-27-0257

5.2 Nomination du représentant autorisé auprès du service CliqSÉQR du ministère du Revenu du Québec

CONSIDÉRANT la nomination du directeur général et greffier-trésorier est à l'embauche de la Municipalité depuis le 31 mai 2021

CONSIDÉRANT la nécessité de nommée une personne comme représentant autorisé pour et au nom de la Municipalité auprès de clicSÉQR et des services électroniques de Revenu Québec.

EN CONSÉQUENCE, Il est unanimement résolu

QUE Éric Beaulieu Directeur général et greffier-trésorier (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.



N° de résolution
ou annotation

CX2023-03-27-0258

5.3 Autorisation de présenter une soumission au centre d'acquisitions gouvernementales pour l'achat d'un camion d'intervention d'urgence pour le service incendie

CONSIDÉRANT l'appel d'offre numéro 22-0556 du centre d'acquisitions gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à l'acquisition d'un camion d'intervention d'urgence pour les besoins de son service incendie;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général doit recevoir l'approbation du conseil pour toutes dépenses qui excèdent 15 000\$ conformément à la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, Il est unanimement résolu

d'autoriser le directeur général à présenter une offre de soumission au centre d'acquisitions gouvernementales pour l'achat d'un camion d'intervention d'urgence identifié comme le lot no 6 - D.S.: 800023 de l'appel d'offre numéro 22-0556 pour le prix de 23 500\$ plus les frais de transactions applicables.

6. Urbanisme et environnement

7. Loisirs, culture et vie communautaire

8. Travaux publics

9. Sécurité publique

10. Fermeture de la séance

L'étude des sujets à l'ordre du jour étant complétée, Il est unanimement résolu que la séance soit et est levée, il est alors 9h18.

Jean-François
Gendron
Maire

Éric Beaulieu
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Jean-François Gendron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code Municipal.



N° de résolution
ou annotation

Jean-François Gendron
Maire